

APPEL D'OFFRES POUR TERRAINS DE TENNIS DU PLATEAU - n° 943

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 04 Août 1975 (récépissé n° 07407), le Conseil Municipal a décidé d'aménager deux courts de tennis sur le Plateau de LUDRES et a sollicité l'aide financière du Département.

Afin de gagner du temps, il conviendrait dès maintenant de procéder à l'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à préparer dès maintenant la procédure d'appel d'offres pour l'aménagement de deux courts de tennis sur le Plateau de LUDRES.

Les travaux^{ne} seront engagés qu'après la décision d'octroi de subvention.